Nations Unies S/2000/286



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2000
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Conformément aux dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité et à la lumière de votre rapport du 30 mars 2000 (S/2000/269), les membres du Conseil ont examiné la question de l'achèvement ou de la poursuite de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et ses modalités de fonctionnement.

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à votre recommandation tendant au maintien de la MONUIK. Conformément à la résolution 689 (1991) du Conseil, ils ont décidé d'examiner de nouveau cette question le 6 octobre 2000 au plus tard.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Robert R. **Fowler**

00-38006 (F) 050400 050400